

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 28 avril 2022****II. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS, ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****2.2.1– Attribution d'aides à la mobilité internationale pour des étudiants de l'ENSIM.****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
VU *la délibération du Conseil d'administration de l'ENSIM réuni en séance le 29 mars 2022.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 25 voix pour et 0 voix contre, l'attribution d'aides à la mobilité internationale pour des étudiants de l'ENSIM. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 29 avril 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 28 avril 2022 : 36

Aides à la mobilité internationale

Extrait du Conseil d'Administration de l'ENSIM du 29 mars 2022 :

Extrait règlement des études

EXPERIENCE A L'ETRANGER ET VALIDATION POUR LA FORMATION SOUS STATUT ETUDIANT

Les élèves-ingénieurs en formation sous statut étudiant ont l'obligation d'effectuer, pendant les trois ans de leur formation à l'ENSIM, une expérience à l'étranger d'au moins huit semaines. Cette expérience peut prendre des formes multiples : stages de 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année en entreprise ou dans un laboratoire s'ils ont lieu à l'étranger ; semestre d'études dans un établissement universitaire à l'étranger ; travail saisonnier ; éventuellement activité dans le cadre d'une association humanitaire Le but est de prendre conscience à travers une immersion complète et active dans un pays et une culture non française (et non francophone si possible), de la diversité des modes de vie et de pensée des futurs partenaires industriels, économiques et scientifiques. Un séjour purement touristique ne sera pas validé.

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité des voix l'attribution d'aides à la mobilité aux étudiants sous statut étudiant ayant validé leur semestre à l'étranger, sur les ressources propres de l'ENSIM et dans le respect du règlement des études

Ammar	Mouna	Espagne	13/09/2021 au 05/02/2022	400€
Boulvert	Julien	Canada	30/09/2020 au 20/12/2021	400€
Gugeon	Tanguy	Canada	30/08/2021 au 20/12/2021	400€
Majot	Samantha	Canada	30/08/2021 au 20/12/2021	400€
Poupon	Nicolas	Canada	29/08/2021 au 23/12/2021	400€

Le Directeur,

Jean-François TASSIN
Directeur



ENSIM
École d'ingénieurs
Le Mans Université